

Vous venez d'arriver sur Cerelles, vous avez changé d'adresse, ou votre enfant va faire sa rentrée en école maternelle en septembre 2018, l'inscription scolaire se déroule en 2 temps et dans l'ordre suivant :

## 1- l'inscription administrative

Destinée à créer le dossier administratif de votre enfant, cette inscription s'effectue à l'accueil de la mairie, sur les horaires d'ouverture au public. Un certificat d'inscription vous sera remis pour validation.

## 2- l'inscription pédagogique

Afin de finaliser l'inscription de votre enfant, vous devez ensuite prendre rendez-vous auprès de la Directrice, Mme Gaborit, au 02.47.55.10.24, si possible le mardi (jour de décharge). **Toute inscription n'est définitive qu'après validation de la Directrice.**

### Documents à remettre au moment des inscriptions :

Documents à apporter	Inscription MAIRIE	Inscription ECOLE
Fiche d'inscription MAIRIE complétée et signée	X	X
Livret de famille ou un extrait de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité légale	X	X
Pour les parents divorcés, un justificatif de garde de l'enfant (jugement de divorce)	X	X
Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer, facture d'eau, compromis de vente, etc...)	X	
Carnet de santé de l'enfant		X
Pièce d'identité du parent qui dépose le dossier	X	

## Les services périscolaires

### ↳ La garderie périscolaire

Vos enfants sont accueillis par le personnel des PEP37, association d'éducation populaire qui cumule 80 ans d'expérience, les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de **7h00 à 8h30** et l'après-midi de **16h30 à 18h30\***.

La tarification, gérée par la Mairie, est de **1 €\* la demi-heure** (toute demi-heure commencée est due). Comme pour toute association, une cotisation annuelle par famille de **19 €\* vous sera demandée par les PEP37.**

### ↳ La restauration scolaire

Cette prestation est assurée par un prestataire qualifié extérieur (Restaival jusqu'à juillet 2018).

La cuisine est faite sur place par un cuisinier à l'aide de produits frais et selon les procédures HACCP.

Les repas sont à réserver auprès de la Mairie, **soit à l'année ou soit au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.**

Le tarif, unique, est de **3,40 €\* le repas.**

**Afin de faciliter les démarches administratives des familles, un dossier unique de demande d'inscription, obligatoire, vous permettra d'inscrire votre enfant en une seule fois, au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire du soir et/ou du matin. Ces dossiers seront disponibles à compter du mois de juin.**

### ↳ Mercredi et petites vacances scolaires

Pour le mercredi et les petites vacances, vos enfants peuvent bénéficier d'un accueil sur la commune voisine de Rouziers-de-Touraine, avec l'association « Regards d'enfance » qui vous propose un « Accueil de Loisirs Sans Hébergement ». L'inscription et toutes informations se feront directement auprès de la Mairie de Rouziers.

Un accueil de loisirs est proposé sur le mois de juillet sur la commune de Cerelles.

Toutes les informations nécessaires à ces services se trouvent sur le site de la Mairie [www.mairie-cerelles.fr/petits et grands](http://www.mairie-cerelles.fr/petits-et-grands) et ou de la communauté de Communes [www.gatine-racan.fr](http://www.gatine-racan.fr).

P/ Mr le Maire,  
Sylvain Ragot, 3ème adjoint

\* horaires et tarifs indiqués sous réserve de modification à la rentrée 2018.